



**Procès-verbal de la réunion  
du 13 mars 2020  
et délibération**

***adopté le 16 octobre 2020***

**COMITÉ DE BASSIN  
118<sup>ème</sup> séance  
(24<sup>ème</sup> séance du 9<sup>ème</sup> mandat)**

## ORDRE DU JOUR

---

I.	Adoption de l'ordre du jour .....	2
II.	Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 6 décembre 2019 .....	2
III.	Point d'actualités .....	2
	1. <i>Compte-rendu de la réunion du 3 mars 2020</i> .....	2
	2. <i>Point d'information sur l'adoption de la loi « engagement et proximité »</i> .....	4
	3. <i>Point d'information sur la situation hydrologique</i> .....	4
IV.	Planification et prospective.....	4
	1. <i>Retours sur la réunion de la Commission Planification du 11 février 2020 et stratégie française de conformité à la DCE</i> .....	4
	2. <i>Adaptation au changement climatique du massif vosgien (suites du CB du 6 décembre 2019)</i> .....	5
	3. <i>Déficit quantitatif de la nappe des GTI (suites données au CB du 18 octobre 2019)</i> .....	6
	4. <i>Continuité écologique sur le Rhin</i> .....	7

La séance est présidée par **M. GAILLARD**.

**Le Président** confirme que le *quorum* nécessaire à la délibération est atteint et ouvre la séance à 9h34.

Liste des pouvoirs :

- M. BERTHIER à M. RIEBEL ;
- Mme BULOUE à M. INGWILLER ;
- M. DECOBERT à M. JACQUE ;
- M. DIETMANN à M. DARBOIS ;
- M. HUSSON au Président M. GAILLARD ;
- M. KLETHI à M. INGWILLER ;
- M. LECLERC à M. PEDUZZI ;
- M. MATELIC à M. DARBOIS ;
- Mme NORMAND à Mme BUCHERT ;
- M. SOULIER à M. RIEBEL ;
- Mme CAMUS à M. BESSARD ;
- M. ERB à M. REININGER ;
- M. JACQUIN à M. PELLETIER ;
- M. RENCK à M. BAUER ;
- M. RENOUARD au Président M. GAILLARD ;
- M. TRIVINO à M. BAUER ;
- M. TOUBOL à la DREAL Grand Est.

## **I. Adoption de l'ordre du jour**

**Le Président** met aux voix l'ordre du jour.

*En l'absence de remarques, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.*

## **II. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 6 décembre 2019**

*En l'absence d'observations, le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.*

## **III. Point d'actualités**

### **1. Compte-rendu de la réunion du 3 mars 2020**

**Le Président** indique que la réunion s'est tenue sur l'invitation de Mmes Élisabeth BORNE, Ministre de la Transition écologique et solidaire, et Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'État. À cette réunion étaient invités les Présidents des CB, les Présidents des CA et les Directeurs généraux. Dans le cas de l'AERM, M. INGWILLER, Vice-Président du CA a assisté à la réunion en remplacement du Président du CA.

**Le Président** rapporte que la Ministre a invité les Agences de l'eau à rehausser leurs ambitions pour les SDAGE pour gagner jusqu'à 20 points de masses d'eau en bon état d'ici 2027. Le nouvel objectif est proche de celui que s'était fixé le Comité de bassin. Chaque Président de Comité de bassin a pu présenter les particularités de son territoire. Aucune difficulté particulière n'est à signaler sur les autres points qui ont été abordés : les Assises de l'eau, le renouvellement des CB et la refonte des redevances.

**Le Président** conclut que l'AERM n'est pas en décalage avec les ambitions du ministère ce qui montre la qualité du travail accompli par cette instance.

**M. INGWILLER** constate un léger décalage entre les attentes des administrateurs du CB et le ministère. Après avoir conduit un travail important sur la programmation des actions, les CB se voient contraints de rehausser leurs ambitions en fin d'élaboration des SDAGE. Sur ce point, M. INGWILLER estime que le Président a correctement plaidé la cause de l'Agence. Les CB n'auront malheureusement pas d'autre choix que de suivre les directives, bien que cela soit regrettable pour les programmes d'ores et déjà lancés, et complexifie l'atteinte des objectifs annoncés.

**M. INGWILLER** regrette qu'il n'y ait pas eu de réelle discussion politique au sujet de la mutualisation inter-agence. Il a néanmoins le sentiment que le ministère a intégré la nécessité de maintenir un lien avec le territoire *via* les Agences de l'eau. Le ministère s'accorde sur le caractère incontournable des Agences de l'eau dans la réussite des objectifs nationaux et de la DCE.

**M. HOELTZEL** assure la présentation du point en objet à partir d'une présentation.

Celle-ci évoque :

- l'objectif de faire progresser de 20 points le taux des masses d'eau en bon état pour les futurs SDAGE ;
- les ambitions additionnelles en termes d'épuration ;
- la mutualisation inter-agences annoncée comme nécessaire par la Ministre ;
- la refonte des redevances pollution domestique (projet).

**M. RIEBEL** s'étonne que la Ministre considère que les Agences de l'eau manquent d'ambition. Il rappelle que le groupe de travail qu'il a présidé et auquel est associé M. SOULIER, - qui lui donne procuration aujourd'hui -, n'a pas manqué d'ambition et a su croiser les ambitions avec le principe de réalité. L'objectif n'est pas d'afficher des ambitions inatteignables ni de ralentir le travail en modifiant constamment les demandes comme ce fut également le cas avec les Plans Locaux d'Urbanisme.

**Le Président** rappelle que les sujets relatifs au SDAGE seront évoqués plus tard. Le Président estime également que le travail conduit par l'AERM va dans la bonne direction et peut être adapté dépendamment des demandes du ministère. Les objectifs ne seront pas fondamentalement modifiés puisqu'un travail se trouve d'ores et déjà engagé au sein des territoires, intégrant aussi bien la biodiversité que la lutte contre le changement climatique. Le Président estime que ce travail de fond est en grande partie utile et seules quelques adaptations seront nécessaires. En outre, la remarque de la Ministre sur leur manque d'ambition n'est pas une critique mais plutôt une incitation à aller encore plus loin.

**M. REININGER** s'interroge sur le fonctionnement du ministère qui semble agir par injonctions. La mutualisation, devant permettre la réalisation d'économies, se transforme désormais en fusion et requiert la promulgation d'une loi pour régulariser la situation. Ici, les étapes n'ont pas été faites dans le bon ordre conduisant à l'appauvrissement du dialogue social. M. REININGER estime que ce mode de fonctionnement par injonction n'est pas acceptable et présente des limites.

**Le Président** appelle à une dédramatisation de la situation. Le ministère à autorité sur l'Agence, contrairement au CB qui est indépendant. La logique nationale, certes éloignée de la réalité de terrain, est de mutualiser les opérations pour conduire à des économies en diminuant les effectifs.

**M. DARBOIS** approuve et propose de se focaliser sur les aspects plus opérationnels plutôt que sur des objectifs théoriques. À cet égard, la politique de l'eau va dans le bon sens en s'appuyant sur de nouveaux outils. Les PSE, bien qu'à pérenniser, fonctionnent bien et mériteraient d'être mieux connus du grand public. Les ORE (Obligations Réelles Environnementales) sont également des outils pérennes bien que plus complexes et impliquant d'autres acteurs comme les notaires. Les actions engagées pour le Rupt-de-Mad, en partenariat avec les collectivités locales, l'AERM et les agriculteurs, sont également des réussites.

**Le Président** ajoute que depuis vingt ou trente ans, les progrès en termes d'amélioration de la qualité des masses d'eau sont considérables. Ce travail fut permis grâce à la collaboration de l'ensemble des acteurs. Le Président conclut cependant qu'une certaine instruction de la part des ministères est inévitable et nécessaire.

## 2. Point d'information sur l'adoption de la loi « engagement et proximité »

*Le point en objet a été éclairé avec le point précédent de M. HOELTZEL sur le compte-rendu de la réunion du 3 mars 2020 avec la Ministre Élisabeth BORNE.*

## 3. Point d'information sur la situation hydrologique

**M. LERCHER** assure la présentation du point en objet à partir d'une présentation.

**M. HENRY** s'interroge sur les chiffres globaux ainsi que la pluviométrie annuelle ; celle-ci pourrait potentiellement compenser les deux précédentes années sèches. M. HENRY note qu'il serait préférable d'utiliser un indicateur présentant une moyenne glissante de la pluviométrie afin de connaître la tendance. Actuellement, seules les tendances de l'humidité des sols et de la recharge des nappes peuvent être déduites *via* ces indicateurs.

**M. LERCHER** explique que la présentation porte sur la période hivernale, période centrale pour la recharge des nappes. Il convient désormais d'évaluer si le déficit hydrique de février 2019 a bien été compensé par les mois pluvieux de janvier et février. Globalement, hormis quelques points de vigilance, les indicateurs démontrent une situation supérieure aux normes saisonnières. M. LERCHER rappelle cependant que cette situation hydrique favorable ne protège pas d'une nouvelle canicule en juin. Les années précédentes, ces canicules estivales avaient abaissé rapidement le niveau des cours d'eau, impactant fortement les nappes.

**Le Président** remercie M. LERCHER pour son intervention.

## IV. Planification et prospective

### 1. Retours sur la réunion de la Commission Planification du 11 février 2020 et stratégie française de conformité à la DCE

**M. HOELTZEL** introduit le sujet et indique qu'il s'agit de la dernière fois qu'il sera évoqué en CB avant le vote du projet SDAGE. Pour la première partie des travaux du SDAGE, une gouvernance spécifique a, en effet, été mise en place.

M. HOELTZEL remercie les personnes présentes ayant participé, tant les présidents que les membres des groupes de travail. La prochaine phase portera sur la rédaction et la déclinaison des travaux dans le projet de SDAGE. Un point de calage sera organisé par la suite et une commission de planification début juin.

**Mme SCHIMTZBERGER** assure la présentation du point en objet à partir d'une présentation.

**Le Président** remercie Mme SCHIMTZBERGER pour la présentation et ajoute qu'un groupe planification va se réunir avant le vote du pré-SDAGE en CB.

**M. RIEBEL** remarque qu'il sera nécessaire de conduire une relecture juridique des éléments présentés dans la dernière diapositive.

**Mme SCHIMTZBERGER** approuve et souligne que la mise en cohérence comprend une relecture juridique par Mme FICHTER, chargée de mission juridique.

**M. JACQUE** complète que ces réunions, bien que chronophages, ont permis aux participants de dépasser leurs convictions initiales. M. JACQUE est personnellement satisfait de cet exercice, au contenu très riche.

**Le Président** note que ce travail de fond permet de positionner les ambitions de façon pragmatique. Il se félicite également de l'importance consacrée à la concertation et de l'investissement des élus pour trouver le bon équilibre entre consensus et ambitions. Il est confiant dans ces conditions sur l'issue du vote du projet de SDAGE en octobre prochain.

## 2. Adaptation au changement climatique du massif vosgien (suites du CB du 6 décembre 2019)

**Le Président** salue M. SEGUIN, Président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, M. WEBER, Président du Parc naturel régional Vosges du Nord et M. BRAUD, commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Vosges.

**Mme PELOUIN** introduit la présentation du point en objet à partir d'une présentation

**M. BRAUD** complète la présentation en objet.

**Mme PELOUIN** continue la présentation en objet.

**M. WEBER** assure la présentation du cas du Parc naturel régional des Vosges du Nord en lien avec le point en objet.

**M. SEGUIN** assure la présentation des contributions du Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

**Le Président** remercie les Présidents des Parcs naturels régionaux et le commissaire pour leurs présentations. Il remarque la créativité dont il est fait preuve pour assurer le développement et la cohérence sur le long terme des Parcs naturels régionaux. Ces présentations confirment le besoin d'une plus grande interaction et d'une coopération accrue entre l'AERM et les Parcs naturels régionaux afin de nourrir les réflexions et de faciliter la prise de décision. En outre, les actions mises en place dans les Parcs naturels régionaux, puisque réalisées à l'échelle du territoire, permettent la construction d'un projet d'avenir cohérent et harmonieux pour les Vosges. Le Président note qu'il serait intéressant que l'ensemble des citoyens connaisse ces actions qui véhiculent une vision optimiste du futur.

**M. RIEBEL** rappelle qu'il existe également des zones "inter-parcs". Il explique que des travaux sont aussi menés avec l'Allemagne, il serait intéressant de développer les partenariats entre le Val de Villé et la Vallée de la Bruche.

M. RIEBEL nuance également l'idée que le massif des Vosges serait un "château d'eau", puisque la quantité d'eau pose problème dans certaines zones. Dans les collines sèches de la partie alsacienne, la quantité d'eau représente, en effet, un risque pour l'économie agricole, - certains agriculteurs n'ayant toujours pas accès au réseau d'eau potable-, et pour la biodiversité. M. RIEBEL rappelle qu'une étude scientifique menée par l'Université de Heidelberg et l'Université de Mulhouse montre que le massif vosgien est le premier territoire touché par la sécheresse : les Parcs auront donc à se saisir de ce sujet.

**M. GERBER** ajoute que, comme prévu dans le cadre de la commission planification, effectuer le SAGE du massif des Vosges est à la fois une bonne piste de réflexion, mais également une opportunité de mutualisation, le massif des Vosges se trouvant au sein de deux régions. L'étude réalisée actuellement par le BRGM et l'ENGEES sur la problématique « eau » du massif des Vosges serait un bon point de départ. Par ailleurs, il est nécessaire d'inclure dans les PLU, communaux ou intercommunaux, le recensement des zones humides ou des tourbières. M. GERBER précise que certains élus ne sont pas au fait de l'existence de ces zones humides.

**Le Président** s'accorde avec cette réflexion.

**M. PEDUZZI** précise en outre que, depuis octobre 2018, la commune de Fresse-sur-Moselle a engagé plusieurs actions :

- Mise en place une subvention à la connexion au réseau d'eau public pour les personnes utilisant les sources ;
- Établissement d'une subvention visant à inciter les particuliers à améliorer la qualité de leurs captages, pour les populations ne se situant pas dans des zones de captage ordinaires. Les populations habitant ces zones ont perdu la connaissance des réseaux hydrauliques menant aux lieux d'habitation. Il est donc nécessaire d'inciter la population à connaître son réseau hydraulique et à l'entretenir, au risque de devoir transporter de larges volumes d'eau pour pallier les manques.

**M. PEDUZZI** ajoute qu'il est impératif d'éclaircir la situation des PLU et PLUI sur les zones humides. Il est inadmissible qu'une commune, une intercommunalité ou les services de l'Etat, permettent à des citoyens d'acheter des terrains en zones humides en leur indiquant que la zone est constructible ; ces connaissances doivent diffuser jusqu'au citoyen. A titre d'exemple, certaines études délimitent de façon peu vraisemblable

les zones humides, en suivant la parcelle cadastrale. Ces études doivent présenter une précision au mètre près pour être crédibles et refléter une réalité de terrain. Dans le cas contraire, l'AERM risque d'être discrédité et reconnue coupable de la mauvaise qualification des territoires.

**M. VANLAER** précise qu'il existe dans le SRADDET une règle portant sur la mention des zones humides dans les documents d'urbanisme. La principale difficulté ne réside pas dans l'affichage de la localisation des zones humides dans les documents d'urbanisme mais plutôt dans la manière dont ce recensement est réalisé.

**M. RIEBEL** explique que les SAGE font référence dans les secteurs où une tension d'usage existe. M. RIEBEL ajoute que les documents doivent prendre soin de différencier les zones humides remarquables des zones humides ordinaires, afin de ne pas entraver les projets de territoire.

**Le Président** se réjouit que l'AERM s'implique de façon plus importante sur le territoire des Vosges qui possède d'ores et déjà une dynamique positive.

**M. HOELTZEL** s'accorde avec les propos énoncés et informe que le constat posé il y a quelques mois est largement partagé par les principaux acteurs de terrain. Les enjeux des Parcs peuvent différer de ceux de l'AERM mais leurs priorités convergent. Ces témoignages renforcent l'intérêt d'une contractualisation large ; travail en cours qui doit donner corps au défi territorial et répondre au souhait d'avoir des leviers d'action spécifiques sur le territoire du massif vosgien. Les partenaires présents aujourd'hui sont un bon point de départ.

### **3. Déficit quantitatif de la nappe des GTI (suites données au CB du 18 octobre 2019)**

**M. MARCOS** assure la présentation du point en objet à partir d'une présentation.

**Le Président** remercie M. MARCOS pour sa présentation.

**M. FORRAY** complète que d'une part, le CA a prévu un financement spécifique à ce sujet et que d'autre part, le CA entend faire avancer rapidement la situation. Le CA a, la veille, conclu sur la nécessité d'agir rapidement, conformément au programme pour la nappe des GTI captive. Les municipales représentent cependant un frein pour les collectivités. M. FORRAY remercie le CB pour l'initiative lancée et précise que le CA en sera le bras financier. Le CB doit assurer l'aboutissement de cette volonté affichée.

**M. REININGER** remarque la résolution consensuelle de ce dossier complexe. Les accords de principe ne suffisent plus et il est nécessaire d'agir rapidement : le déficit sur la nappe des GTI est connu depuis plus de quarante ans. M. REININGER rappelle que l'objectif, toujours atteignable, est d'arriver à l'équilibre en 2021. La deuxième partie du projet consiste en la reconstitution de la capacité de la nappe d'ici 2027. De plus, l'Etat présente un droit de coercition qui prévoit, quelles qu'elles soient, la remise en cause des autorisations pour des raisons de préservation du droit des tiers ; préservation qui n'est pas assurée à ce jour. M. REININGER appuie la proposition de délibération mais attire l'attention des parties concernées sur le besoin d'agir.

**Le Président** rappelle qu'il a attiré l'attention de la Préfète de Région sur ce point particulier lors d'un entretien téléphonique la veille, en lui indiquant que dans quelques mois, la situation pourrait se détériorer rapidement. L'élaboration du SAGE, demandée en 2009, est un processus compliqué qui pris des années avant d'aboutir à une solution. Le protocole, rédigé après finalisation du dossier, doit aujourd'hui être signé mais cela tarde à venir. Il convient que les élus signent rapidement car ce consensus n'est pas pérenne. La délibération rappelle aux élus la nécessité de signer ce protocole qui engagera des réflexions communes nécessaires à la réalisation de ce contrat de territoire.

**M. BENIMEDDOURENE** demande au Président qui sont les acteurs freinant la signature.

**Le Président** répond qu'il s'agit notamment du Département et de quelques représentants des communes de Vittel et de Contrexeville.

**M. BENIMEDDOURENE** insiste pour savoir qui doit provoquer la réunion permettant d'obtenir les signatures.

**Le Président** précise que le Préfet a demandé un passage à l'acte des signataires pressentis ayant constaté un accord sur les termes de ce protocole. Bien que les municipales soient proches et que ce sujet a certainement alimenté la campagne électorale, il est indispensable d'apporter sa signature à cet accord, *a minima* immédiatement après les municipales. Le Président se trouve également préoccupé car Nestlé a perdu beaucoup de clients en Allemagne ; Nestlé ne prendra pas le risque de ternir son image mondiale. La restauration quantitative de la nappe des GTI et l'apaisement des tensions locales est un impératif écologique mais aussi économique.

**Le Président** met aux voix l'adoption des éléments présentés.

*En l'absence de remarques, les éléments présentés sont adoptés (délibération n° 2020/01).*

#### **4. Continuité écologique sur le Rhin**

**Le Président** introduit la proposition en objet.

**M. TORTEROTOT** assure la présentation du point en objet à partir d'une présentation.

**Le Président** questionne le sujet des passes à poissons en particulier sur le contexte transfrontalier et l'enjeu budgétaire.

**M. TORTEROTOT** explique que les engagements pris par les Ministres successifs, et confirmés depuis 2013, stipulent que la continuité pour le saumon doit être assurée en 2020. À ce jour, quatre ouvrages ont été réalisés. En 2013, les ouvrages d'Iffezheim et de Gamsheim avaient été construits et, désormais, deux autres ont été ajoutés, uniquement pour le Rhin. Les trois barrages en projet représentent cependant un défi du fait de leur complexité technique et de leur coût. A titre de comparaison, les précédents barrages représentaient un budget d'environ quinze millions d'euros, contre quarante millions d'euros pour deux des trois barrages futurs. Pour le troisième barrage, la nouvelle solution technique identifiée correspond à un budget de 80 millions d'euros. Le budget total à dégager est donc de 160M€ en plus du Plan Rhin Vivant.

**M. REININGER** rappelle avoir assisté à la conférence ministérielle. Il remarque que, dans le cadre de la CIPR, la France fait figure de "mauvais élève". A cette réunion, la France n'était pas représentée par un ministre contrairement aux autres pays ; cela a renvoyé une image dédaigneuse et affaibli la relation de la France avec les voisins européens. Malgré cela, la France a fait des promesses et pris la décision de s'engager sur les deux projets : le Rhin Vivant et les passes à poissons. Il convient de noter que cette décision a été prise avant que ne soient définis les modèles de financement ; les coûts de ces projets sont estimés à 200 millions d'euros. Si l'AERM se trouve en charge de payer pour ces projets, l'ensemble du 11<sup>ème</sup> programme à venir devra être révisé. Il est donc important d'éclaircir le sujet des financements car le projet Rhin Vivant pourrait pâtir de cette situation alors que de nombreux partenaires se sont d'ores et déjà engagés.

**M. REININGER** explique aussi que la situation évolue rapidement et que, à titre d'exemple, le plan Saumon 2020 risque d'être retardé. Il faudrait, *a minima*, réaliser des retours d'expérience et réaligner toutes les données sur la continuité écologique.

**M. REININGER** indique qu'une belle ambition est affichée au sujet de Rhin 2040 et note deux points de vigilance majeurs :

- Premièrement, afin de tenir les objectifs à 2040, il est crucial d'adapter l'exploitation du fleuve à sa capacité écologique et d'arrêter d'artificialiser ce dernier. A titre d'exemple, il faudrait stopper le creusement du fleuve pour pallier au niveau bas de l'eau et plutôt réduire la taille des bateaux ;
- Deuxièmement, l'absence de capacité de lutte contre les micropolluants conduit à l'augmentation du coût de l'eau et potentiellement à des problèmes sociaux. Pour atteindre les objectifs 2040, il faut que l'Europe, notamment grâce au *Green Deal*, s'engage. Tant que les micropolluants ne sont pas maîtrisés, l'industrie chimique surveillée et que l'Europe ne s'est pas dotée de capacités d'expertise pour ces nouvelles molécules chimiques et micropolluants, les actions seront toujours en retard. Aujourd'hui une diminution de 30 % des rejets est annoncée mais celle-ci ne sera pas suffisante pour reconquérir la qualité de l'eau.

**M. INGWILLER** remercie M. TORTEROTOT pour sa présentation.



Il y a six mois, la décision de ne pas prolonger le programme de passes à poisson sur le Rhin avait été prise, en raison du réchauffement de l'eau et de l'absence de poisson. Cette décision permit au onzième programme de l'AERM de voir le jour. Malgré la qualité du programme Rhin Vivant, celui-ci est remis en cause six mois après sa signature, sans que l'AERM ne puisse s'opposer, par la volonté politique transfrontalière de reprendre le projet de continuité écologique du Rhin. Par ailleurs, il s'inquiète de la soutenabilité pour le 11<sup>ème</sup> programme du financement éventuel de 160M€ de passes à poisson.

M. INGWILLER se questionne alors sur la possibilité de continuer la programmation telle qu'elle a été prévue et n'accepte pas que la ligne budgétaire des collectivités soit rognée une nouvelle fois. Il est donc nécessaire de trouver d'autres financements avant de s'engager. En outre, la centrale de Fessenheim étant fermée, quelques millions d'euros ne seront plus encaissés par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sans compensation de l'État. M. INGWILLER demande donc que les pertes de redevances liées à la fermeture de la centrale Fessenheim soient compensées avant tout début de discussion sur le financement des trois passes à poisson sur le Rhin. Il exige que des financements européens soient perçus, puisque le projet est transfrontalier et représente une somme importante.

**Le Président** précise que ce point est uniquement indicatif. Les actions pour le Rhin Vivant continuent, et restent la priorité de l'AERM. Il est par ailleurs surprenant qu'aucun ministre n'ait daigné se déplacer pour la signature.

**M. BERTSCH** propose une solution en ce qui concerne le financement. Si les sommes ponctionnées à l'AERM étaient restituées, celles-ci se trouveraient alors en mesure de financer les nombreuses promesses françaises des plans pour le Rhin.

**Le Président** accorde que cette situation serait idéale. Une autre solution est d'utiliser les écrêtements de redevances 2019 (sur 4 autres bassins que Rhin-Meuse) et de les dédier à cet engagement national de la Ministre puisqu'il s'agit d'un ouvrage international avec un périmètre plus large que le bassin Rhin-Meuse. Cependant, le ministère de l'Economie et des Finances risque de s'opposer à cette proposition. Il est évident qu'il est nécessaire d'être raisonnable et de gérer l'urgence et les priorités. À la suite de la déclaration du président de la République, l'AERM devra réfléchir à un système de relance économique qui pourrait lui redonner une liberté par rapport à ce que le ministère de l'Economie et des Finances a imposé. L'AERM devra donc s'adapter et suivre cette dynamique collective et solidaire. Le Président remercie l'assemblée.

*En l'absence de questions supplémentaires, la séance est levée.*

Le Secrétaire  
du Comité de bassin,



Marc HOELTZEL

Le Président  
du Comité de bassin,



Claude GAILLARD